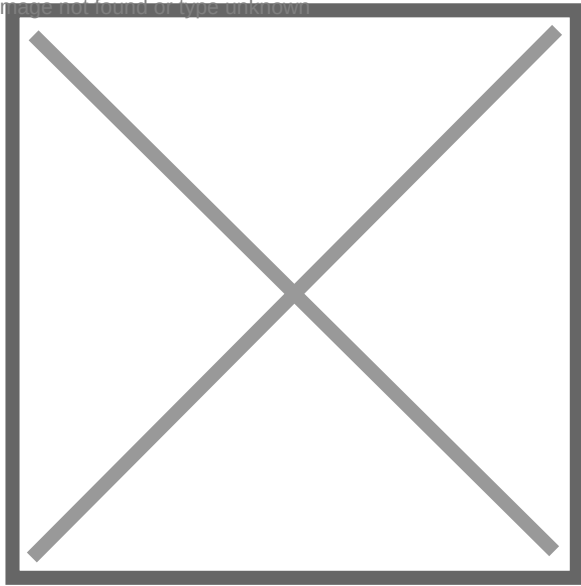


Image not found or type unknown



Renom mandat de vente exclusif

Par **tavio969**, le **19/05/2008 à 10:58**

Bonjour,
Je possède un appartement dans le sud de la France
Je souhaite vendre cet appartement
J'avais, il y a 9 mois mandaté une agence via un mandat exclusif, sans résultat à part 3 visites
j'ai retiré la vente à l'agence via un recommandé dans les délais
il y a un locataire qui a un bail jusque 06/09
J'ai 2 candidats potentiels:
- Le locataire
- un neveu
L'agence avait pour mandat un prix de vente de 175.000€ plus sa commission de 9.000€
Entre temps je me suis rendu compte que les châssis sont à remplacer, soit +/- 10.000€
Personnellement je veux bien vendre à 160-165.000€ vu les frais
Maintenant les questions:
1- Si je vends moins cher l'agence peut elle me faire des difficultés?
2- Mon neveu est-il prioritaire?
3- éventuellement puis-je vendre au locataire?
4- Dois-je prévenir l'agence si je vends afin d'être sûr que le candidat acheteur n'est dans la liste de leurs visites?
5- Le locataire a forcément été prévenu de la vente par l'agence, cela en fait-il un candidat qui leur est réservé, donc sur lequel ils ont des droits.
En clair, je n'ai pas envie d'avoir de problème avec l'agence, même s'il n'ont plus la vente!
Voilà, j'ai été long, j'espère que c'est clair.
Merci pour votre réponse
Tavio